

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE L'APPLICATION MUTUMUTU

*En vigueur au 1er février 2022*

ARTICLE 1 : MENTIONS LÉGALES	2
ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCÈS	2
ARTICLE 3 : CONDITIONS D'APPLICATION ET LIMITES DU CASHBACK	3
3.1 DÉFINITIONS	3
3.2 - OBJET DU CASHBACK	4
3.3 - MODALITÉS D'ACTIVATION DU CASHBACK	5
3.4 - FONCTIONNEMENT DU CASHBACK	6
3.4.1. CONDITIONS REQUISES AU TITRE DE LA PRATIQUE SPORTIVE	8
3.4.1.1. SEUIL DE DÉCLENCHEMENT ET LIMITES DE POINTS	10
3.4.1.2. EXEMPLES	11
3.4.2. CONDITIONS REQUISES AU TITRE DES INFORMATIONS D'HYGIÈNE DE VIE	12
3.4.3. MONTANT DU REMBOURSEMENT AU TITRE DU CASHBACK	12
3.4.4. SUSPENSION DU REMBOURSEMENT AU TITRE DU CASHBACK	14
3.5 – EXCLUSIONS	14
3.5.1. DONNÉES SPORTIVES EXCLUES	14
3.5.2. SPORTS EXCLUS	15
3.6 – MODIFICATIONS DES RÈGLES APPLICABLES AU CASHBACK	15
3.7 – INDISPONIBILITÉ DE L'APPLICATION MUTUMUTU	15
3.8 – DURÉE DU CASHBACK	15
3.9 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	16
ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	17
ARTICLE 5 : DROITS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE L'UTILISATEUR	17
ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS DE L'ÉDITEUR	18
ARTICLE 7 : LIENS HYPERTEXTES	18
ARTICLE 8 : CONDITIONS DE MISE À JOUR ET DE MODIFICATION DES CGU	18
ARTICLE 9 : CONTACTER LE SERVICE CLIENT - AIDE À L'UTILISATION DU SERVICE - RÉCLAMATION	19
ARTICLE 10 : RECOURS, JURIDICTION COMPÉTENTE ET DROIT APPLICABLE EN CAS DE LITIGE	19



Les présentes conditions générales d'utilisation (dites "CGU") ont pour objet l'encadrement juridique des modalités de mise à disposition de l'application et des services par Mutumutu et de définir les conditions d'accès et d'utilisation des services par "l'Utilisateur".

Les présentes CGU sont accessibles sur le site <http://mutumutu.fr> ainsi que sur l'application Mutumutu à la rubrique "CGU".

## ARTICLE 1 : MENTIONS LÉGALES

L'édition de l'application Mutumutu est assurée par la Société Mutumutu S.A.S (ci-après "Mutumutu") au capital de 4 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 893552463, et auprès de l'ORIAS en tant que Courtier en Assurance et Réassurance sous le numéro 21002650 dont le siège social est situé au 14 rue Beffroy, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Numéro de téléphone 0805 321 078 (numéro gratuit)

Adresse e-mail : [hello@mutumutu.fr](mailto:hello@mutumutu.fr)

N° de TVA intracommunautaire : FR30893552463

Le Directeur de la publication est Eloi Lanthiez, Président de Mutumutu S.A.S. Le responsable de la rédaction est Alice Deroo.

L'application Mutumutu est hébergée par VSHosting s.r.o, dont le siège social se situe au Sodomkova 1579, 102 00 Praha 10, République Tchèque, immatriculée auprès du Tribunal municipal de Prague sous le numéro de dossier C 29746..

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCÈS

L'application est disponible en téléchargement gratuit depuis les app stores (Google Play pour Android et ios, AppStore pour Apple).

L'application n'est disponible que pour les détenteurs du contrat « Assurance prévoyance Mutumutu » n°96086 ou 96087 (ci-après "vous", "vos" ou "votre") valide et en cours, distribué par Mutumutu et assuré par Oradéa vie (ci-après l'assureur), société anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26.704.256 euros, Entreprise régie par le Code des assurances - 430 435 669 RCS Nanterre, Siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex.

L'Utilisateur doit utiliser l'adresse e-mail qu'il a utilisé lors de la souscription du contrat d'assurance prévoyance Mutumutu lors de la première ouverture de l'application. Un Code de vérification est ensuite envoyé sur cette même adresse e-mail. Le code doit être renseigné dans l'application afin de terminer le processus de vérification et de création des accès.

L'accès au contenu de l'application est conditionné à votre consentement aux Conditions Générales d'Utilisation de l'application ainsi que de la politique de traitement des données de l'application. A défaut, vous ne pourrez pas avoir accès à l'application.

L'application fonctionne à partir d'un accès Internet. Tous les frais seront supportés par vous pour accéder au service (matériel informatique, logiciels, connexion Internet, etc.)

L'application Mutumutu vous permet d'avoir un accès gratuit aux services suivants :

- calcul de points des activités physiques pour la marche, le vélo et la course à pied
- enregistrement des activités sportives en centre sportif
- historique d'activité physique
- contact avec le service client

- foire aux Questions
- information sur la connexion de l'application aux application Apple Health, Garmin Connect ou Google fit

## ARTICLE 3 : CONDITIONS D'APPLICATION ET LIMITES DU CASHBACK

Le présent article reprend les conditions énoncées dans l'annexe de la Notice d'information reçue lors de la souscription à l'assurance prévoyance Mutumutu.

### 3.1 DÉFINITIONS

- **Année** : Période de 365 jours consécutifs (ou 366 jours au titre des années bissextiles) à compter de l'Echéance du Contrat d'assurance prévoyance Mutumutu.
- **Application Mutumutu** : Application mobile disponible sur les réseaux Google Play, Apple Store qui vous permet de participer à notre programme de récompense afin d'obtenir jusqu'à 30% de réduction sur votre assurance prévoyance Mutumutu.
- **Cashback** : remboursement d'une partie de votre cotisation calculé sur la base des Informations d'hygiène de vie et Données sportives synchronisées sur l'application Mutumutu.
- **Donnée sportive** : Donnée listée à l'article 3.4 des présentes Conditions Générales d'Utilisation transmise via les applications téléphoniques GoogleFit et AppleHealth ou les objets connectés Garmins, et Apple watch vers l'application Mutumutu.
- **Information d'hygiène de vie** : Déclarations transmises par vous-même sur l'application Mutumutu attestant que vous êtes Non-fumeur et que vous avez effectué une Visite médicale de prévention dans les conditions mentionnées à l'article 3.2 des CGU.
- **Installation sportive** : Stade, aréna, complexe sportif, centre de fitness, gymnase, vélodrome, patinoire, piscine, hippodrome ou toute surface aménagée pour la pratique, l'entraînement et les compétitions sportives.
- **Non-fumeur** : Désigne toute personne qui n'a jamais fumé ou ne consomme plus de tabac ou d'autres substances analogues depuis plus de 24 mois consécutifs à compter de la saisie de cette Donnée dans l'application Mutumutu.
- **Pratique sportive** : Il s'agit :
  - de la marche,
  - de la course à pied,
  - du Vélo,
  - de toute activité sportive énumérée à l'article 3.4.1 des présentes conditions générales exercée en intérieur ou en extérieur, dans l'enceinte d'une Installation sportive.
- **Trimestre** : Période de 13 semaines consécutives répartie comme suit, à compter de l'Echéance du Contrat d'assurance :
  - premier Trimestre : semaine 1 à semaine 13,
  - deuxième Trimestre : semaine 14 à semaine 26,
  - troisième Trimestre : semaine 27 à semaine 39,
  - quatrième Trimestre : semaine 40 à semaine 52.
  - A chaque quatrième Trimestre, seront ajoutés les quelques jours restants pour les années bissextiles.
- **Vélo** : Véhicule ayant au moins deux-roues et propulsé exclusivement par la force physique de la (des) personne(s) se trouvant sur ce véhicule, notamment à l'aide de pédales ou de manivelles, y compris les vélos à assistance électrique lorsqu'ils sont propulsés par la force physique.
- **Visite médicale de prévention** : Visite médicale de prévention effectuée chez un médecin. au cours des 24 derniers mois.

### 3.2 - OBJET DU CASHBACK

Conformément à l'article 9.1 « Montant » de la Notice d'information de votre contrat d'assurance prévoyance Mutumutu, vous pouvez bénéficier d'un remboursement de la part de l'Assureur d'une fraction de votre cotisation dans les conditions définies par votre contrat.

L'objectif du programme « Cashback » est de vous encourager à exercer une pratique physique ou sportive réellement bénéfique pour votre organisme.

Il repose sur 3 piliers : une activité physique régulière, la prévention, et ne pas fumer. Ces 3 piliers permettent de déterminer le niveau de remboursement de la cotisation payée.

#### **Pilier 1 : Exercer une Pratique sportive**

Vous pouvez exercer au moins 50 activités sportives listées à l'article 3.4.1 des présentes conditions générales . Ces activités sportives sont prises en compte par l'intermédiaire des Données sportives collectées par l'Application Mutumutu dans le calcul du Cashback.

Sur la base des données de vos applications sportives, et selon les objectifs que vous aurez atteints, vous obtiendrez des points qui vous permettront d'atteindre jusqu'à 20% de réduction de votre cotisation trimestrielle.

#### **Pilier 2 : Effectuer une Visite médicale de prévention**

Être en bonne santé est important et nécessite un suivi préventif régulier pour s'en assurer. Aussi, si vous réalisez une visite médicale préventive tous les deux (2) ans et que vous l'indiquez dans l'Application Mutumutu, vous obtiendrez également 5% de réduction supplémentaire sur votre cotisation annuelle.

#### **Pilier 3 : Être Non-fumeur**

Chaque année, nous vous demanderons d'indiquer dans l'Application Mutumutu si vous avez consommé du tabac ou non dans les 24 derniers mois. Si vous êtes Non-fumeurs, vous pourrez bénéficier d'une remise additionnelle de 5% sur votre cotisation annuelle.

Le Cashback n'est pas automatique, et doit être activé dans les conditions mentionnées à l'article 3.3 des présentes conditions.

## **3.3 - MODALITÉS D'ACTIVATION DU CASHBACK**

### **1ère étape : téléchargement de l'application et de ses mises à jour**

Une fois assuré (nous sommes ravis de vous compter parmi nos merveilleux clients), il vous faudra télécharger l'Application Mutumutu (et ses mises à jour lorsque cela sera nécessaire) et accepter ses conditions générales d'utilisation.

L'Application Mutumutu permettra notamment à Mutumutu de collecter pour le compte de l'Assureur les données nécessaires au calcul du cashback.

### **2ème étape : identification dans l'application**

- Pour vous connecter, nous vous demanderons l'adresse e-mail que vous avez utilisée lors de la souscription à notre produit d'assurance. Ensuite, vous recevrez un code à usage unique sur cette adresse e-mail que vous utiliserez pour vous identifier.
- Par la suite, nous vous expliquons succinctement le principe du Cashback reposant sur les 3 piliers définis ci-dessus.
- Nous vous demanderons votre RIB afin que nous puissions vous verser votre Cashback dignement gagné sur le compte bancaire de votre choix.
- Enfin, avec votre consentement afin de collecter les données relatives à votre activité physique et de santé et à votre géolocalisation, nous nous connectons à l'application de suivi de votre activité physique et sportive préinstallée sur votre téléphone.
  - Si vous avez un Iphone, vous aurez le choix entre Apple Health et Garmin



- o Si vous avez un Android, vous aurez le choix entre Google Fit et Garmin

Nous sommes conscients que vous avez vos habitudes et pour rien au monde nous voulons les changer. C'est pourquoi, si vous utilisez une autre application (comme Strava, Runtastic, Nike Run Club) vous aurez des guides pour vous expliquer les courtes démarches à suivre pour connecter vos applications préférées avec notre application Mutumutu.

Les données sportives seront actualisées uniquement lors de votre connexion à l'application.

Et maintenant, chaussez vos baskets, vous êtes prêts pour rester en mouvement !

Mais comment faire pour rester en mouvement et activer mon Cashback ?

### **3ème étape : à vos marques, prêts, partez !**

Nous voulons être inclusifs, c'est pourquoi nous récompensons un grand nombre de sports.

- Vous souhaitez faire de la marche, course ou vélo : l'Application Mutumutu est déjà connectée à vos applications donc vous avez uniquement besoin de vous concentrer sur votre activité.
- Vous souhaitez pratiquer une activité physique sur un terrain de sport ou un centre de fitness : Il est difficile pour les applications de mesurer vos performances, c'est pourquoi nous avons opté pour un système différent :
  - o vous vous rendez au sein d'une installation sportive.
  - o à chaque utilisation, vous acceptez de partager votre localisation sur l'application afin de sélectionner l'établissement sportif où vous souhaitez vous entraîner ainsi que le type d'activité,
  - o Ensuite, vous n'avez plus qu'à activer le chrono afin de marquer le début de votre activité !

De notre côté, nous croisons la localisation de la salle de sport avec la vôtre (avec une précision de 100 mètres) pendant votre séance. À noter que nous ne collectons pas votre localisation mais la distance de celle-ci par rapport à l'établissement sportif.

- Une fois votre séance terminée, vous pouvez arrêter le décompte. Bravo !

Soyez rassuré, nous vous aidons à créer une preuve d'activité physique afin de pouvoir la comptabiliser pour votre Cashback et ainsi augmenter votre remise ! Dans le cas où vous oubliez d'arrêter l'enregistrement, nous le faisons pour vous dès que vous sortez ou éloignez du terrain de sport ou du centre de fitness de plus de 100 mètres.

### **4ème étape : nous faisons les comptes après 13 semaines d'activités**

Vous avez accompli votre premier trimestre. Connectez-vous sur l'application afin que nous puissions actualiser vos données sportives, nous nous occupons de calculer votre Cashback.

- Jour 5 après clôture de la période

Vous recevez par e-mail le montant du Cashback lié à votre Pratique Sportive et le calcul. Si vous êtes d'accord, vous pouvez nous le notifier et nous vous verserons le Cashback le lendemain. Cependant, si vous trouvez des différences, vous pouvez également synchroniser les Données Sportives que vous auriez oublié de nous transmettre en vous connectant sur l'application.

- Jour 14 après clôture de la période

Fin de la période pendant laquelle vous pouvez synchroniser vos données.

- Jour 16 après clôture de la période

Si vous avez par la suite synchronisé vos données sportives avec l'Application Mutumutu, vous recevrez par e-mail le nouveau montant du Cashback et le calcul. Pareillement, si vous êtes d'accord, vous pouvez nous le notifier et nous vous verserons le Cashback le lendemain.

- Jour 23 après clôture de la période

Dernière chance pour notifier un éventuel écart entre notre calcul et vos données. Si jamais, il existe un écart, vous pouvez nous contacter par e-mail, par téléphone, par tchat, nous le résoudrons ensemble.

- Jour 30 après clôture de la période

Si vous ne contestez ou ne confirmez pas le calcul du Cashback, nous verserons le montant que nous avons calculé sur votre compte bancaire.

Et en attendant, le 2ème trimestre a déjà commencé !

#### 5ème étape : le bonus

A la date anniversaire de votre Contrat d'assurance prévoyance Mutumutu, vous recevrez une notification de notre application vous informant que nous attendons vos réponses à nos 2 questions sur votre statut de fumeur et concernant la visite médicale de prévention. Si vous remplissez les conditions expliquées précédemment et que vous le confirmez dans l'Application Mutumutu, alors nous vous offrons jusqu'à 10% de Cashback supplémentaire sur votre cotisation annuelle (cf tableau ci-après).

### 3.4 - FONCTIONNEMENT DU CASHBACK

Sur la base des Données sportives et des Informations d'hygiène de vie synchronisées dans votre Application Mutumutu, vous obtiendrez un pourcentage défini selon les conditions d'application décrites ci-après, qui nous permettra ensuite de déterminer votre part de cotisation toutes taxes comprises (TTC) remboursable au titre de votre Contrat d'assurance prévoyance Mutumutu.

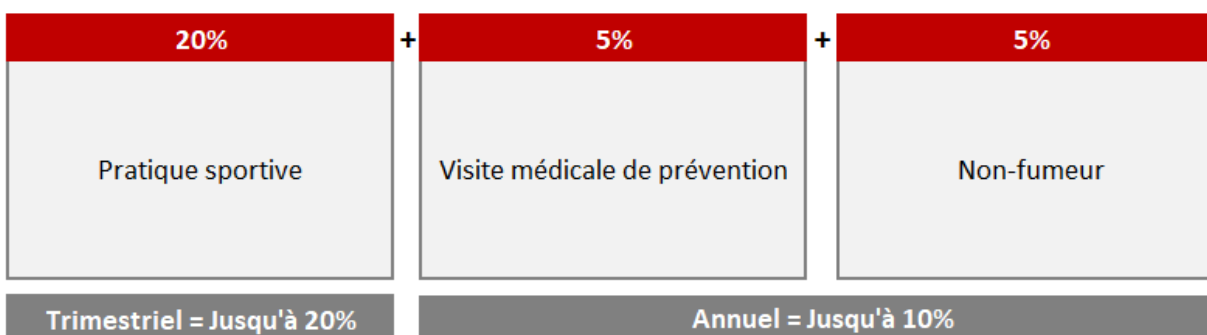
Vous pouvez bénéficier d'un remboursement pouvant aller jusqu'à 30% par an sur la cotisation TTC payée.

Il existe deux types de remboursement tarifaire :

Trimestriel	Annuel
Chaque Trimestre, vous pouvez obtenir jusqu'à 20% de remboursement sur votre cotisation TTC trimestrielle lorsque vous atteignez les objectifs fixés et détaillés ci-dessous pour la Pratique sportive.	Chaque année, vous pouvez obtenir jusqu'à 10% de remboursement supplémentaire sur votre cotisation TTC annuelle dès l'instant que vous nous transmettez les Informations d'hygiène de vie requises. Ce taux de 10% est réparti de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>• 5% de la cotisation TTC annuelle en déclarant avoir effectué une Visite médicale de prévention.</li><li>• 5% de la cotisation TTC annuelle en déclarant être Non-fumeur.</li></ul>

#### **IMPORTANT :**

Les remboursements trimestriels et annuel sont cumulatifs et ce, sans pouvoir excéder le remboursement maximal de 30% précité.



Nous calculerons le remboursement correspondant à un Trimestre donné et une Année donnée.

A la fin de chaque Trimestre, le décompte des points est remis à zéro.

A la fin de chaque Année, une mise à jour des Informations d'hygiène de vie communiquées l'année passée devra être réalisée par l'Assuré.

## CONDITIONS D'APPLICATION

Le remboursement tarifaire au titre du Cashback est réalisé sous réserve que les conditions cumulatives suivantes soient remplies :

- Consentir au Cashback en respectant les modalités d'activation telles que décrites à l'article 3.3 des présentes conditions générales d'utilisation.,
- Donner à votre Assureur votre consentement exprès à l'utilisation de vos données personnelles utilisées et exploitées au titre du Cashback,
- Mettre régulièrement à jour votre Pratique sportive, et ce, au plus tard quatorze (14) jours après la fin de chaque Trimestre,
- Respecter les conditions requises au titre de la Pratique sportive et des Informations d'hygiène de vie, telles que décrites ci-dessous.
- Votre Contrat d'assurance prévoyance Mutumutu doit être en cours de validité, et
- Être à jour du paiement de vos cotisations au titre du Contrat d'assurance prévoyance Mutumutu le mois précédant le remboursement appliqué au titre du Cashback.

### 3.4.1. CONDITIONS REQUISES AU TITRE DE LA PRATIQUE SPORTIVE

L'Application Mutumutu permet de collecter un certain nombre de points selon que vous pratiquiez de la marche, de la course à pied, du vélo ou l'une des activités sportives pratiquées en intérieur ou extérieur listées ci-dessous :

**Aérobic, Athlétisme, Badminton, Base-ball, Basket-ball, course à pied sur tapis roulant, Arts martiaux (à l'exception de ceux spécifiquement exclus dans la Notice d'information) , Escalade pratiquée sur structure artificielle avec sécurité, entraînement de Crossfit, Curling, Fitness, Floorball, Football (à l'exception du Football américain et du Football australien), Gymnastique, Hand-ball, Hockey (à l'exception du Hockey pratiqué sur neige ou sur glace), Yoga, Callisthénie, Kettlebell, Cricket, Circuit Training, Tir à l'arc, Pilates, Natation, Beach-volley, Escrime, Power training, Squash, Vélo stationnaire, Tennis de table, Danse, Tennis, Rameur, Water-polo, Volley-ball, Haltérophilie et Zumba.**

Vous gagnerez ainsi des points sur une base journalière, qui seront additionnés au cours de la semaine puis actualisés à la fin de chaque Trimestre.

Si pour l'une ou l'autre des Pratiques sportives que vous exercez, vous atteignez le minimum quotidien, les points pour l'ensemble des Pratiques sportives quotidiennes s'additionnent comme mentionnés dans les tableaux ci-dessous sans pouvoir dépasser :

- Par jour : 20 points pour la marche, 40 points pour la course à pied, 40 points pour le Vélo, 20 points pour toute activité sportive exercée en intérieur ou en extérieur au sein d'une Installation sportive et énumérée au présent article 3.4.2.1,
- Par semaine : 100 points au global pour l'ensemble des Pratiques sportives,
- Par trimestre : 1200 points au global pour l'ensemble des Pratiques sportives.

Le défi peut être relevé pour l'une de ces Pratiques sportives ou par la combinaison des Pratiques sportives entre elles.

## COMPTABILISATION DU NOMBRE DE POINTS

- **LA MARCHÉ**

<b>MARCHE</b>	<b>Nombre de points associés par jour</b>
<b>Nombre de pas par jour</b>	
< 8 500	0
8 500	5
Au-delà de 8500 pas, 1 point additionnel comptabilisé pour chaque 500 pas supplémentaires dans la limite de 15 points	

Pour pouvoir bénéficier d'un nombre de points minimum par jour, le nombre de pas à atteindre est de 8500. En deçà, aucun point ne sera comptabilisé.

Lorsque vous atteignez 8500 pas, vous obtenez 5 points auxquels s'additionne 1 point complémentaire à raison de 500 pas supplémentaires dans la limite de 15 points.

- **LA COURSE A PIED**

<b>COURSE A PIED</b>	<b>Nombre de points associés par jour</b>
<b>Durée par jour</b>	
< 20 minutes consécutives	0
20 minutes consécutives	5
Au-delà de 20 minutes consécutives, 1 point additionnel comptabilisé pour chaque minute supplémentaire dans la limite de 35 points	

Pour pouvoir bénéficier d'un nombre de points minimum par jour, la durée requise de la course à pied par jour est de 20 minutes consécutives.

En deçà, aucun point ne sera comptabilisé.

Lorsque vous atteignez ces 20 minutes consécutives, vous obtenez 5 points auxquels s'additionne 1 point supplémentaire pour chaque minute supplémentaire dans la limite de 35 points.

- **LE VELO**

<b>VELO</b>	<b>Nombre de points associés par jour</b>
<b>Durée par jour</b>	
< 30 minutes consécutives	0
30 minutes consécutives	5
Au-delà de 30 minutes consécutives, 1 point additionnel comptabilisé toutes les 2 minutes supplémentaires dans la limite de 35 points	

Pour pouvoir bénéficier d'un nombre de points minimum par jour, la durée requise de la pratique du Vélo par jour est de 30 minutes consécutives.

En deçà, aucun point ne vous sera comptabilisé.



Lorsque vous atteignez ces 30 minutes consécutives, vous obtenez 5 points auxquels s'additionne 1 point supplémentaire toutes les 2 minutes supplémentaires dans la limite de 35 points

- **ACTIVITE SPORTIVE EXERCEE EN INTERIEUR OU EN EXTERIEUR AU SEIN D'UNE INSTALLATION SPORTIVE (ENUMEREE A L'ARTICLE 4.2.1 DES PRESENTES CONDITIONS)**

<b>ACTIVITE SPORTIVE EXERCEE EN INTERIEUR OU EN EXTERIEUR AU SEIN D'UNE INSTALLATION SPORTIVE</b>	<b>Nombre de points associés par jour</b>
<b>Durée par jour</b>	
< 45 minutes consécutives	0
45 minutes consécutives	20
Au-delà de 45 minutes consécutives, aucun point additionnel ne sera comptabilisé	

Pour pouvoir bénéficier d'un nombre de points minimum par jour, la durée requise de la pratique de toute activité sportive exercée en intérieur ou en extérieur au sein d'une Installation sportive par jour est de 45 minutes consécutives.

En deçà, aucun point ne vous sera comptabilisé.

Lorsque vous atteignez ces 45 minutes consécutives, vous obtenez 20 points.

Aucun point additionnel n'est comptabilisé au-delà de 45 minutes consécutives.

### 3.4.1.1. SEUIL DE DÉCLENCHEMENT ET LIMITES DE POINTS

Le remboursement est calculé sur la base de la somme de tous vos points remontés au titre de votre Pratique sportive sous réserve des conditions limitatives décrites dans les tableaux ci-dessous :

Ainsi, un maximum de 1200 points par Trimestre peut être comptabilisé au global, c'est-à-dire pour l'ensemble des quatre Activités sportives.

<b>Limite du nombre de points</b>				
<b>Période</b>	<b>MARCHE</b>	<b>COURSE A PIED</b>	<b>VELO</b>	<b>ACTIVITE SPORTIVE EXERCEE EN INTERIEUR OU EN EXTERIEUR AU SEIN D'UNE INSTALLATION SPORTIVE</b>
Limite par jour	20 points	40 points	40 points	20 points
	Les points des différentes Pratiques sportives se cumulent dans la limite de 40 points au global par jour			
Limite par semaine	100 points au global pour l'ensemble de ces Pratiques sportives			
Limite par Trimestre	1 200 points au global pour l'ensemble de ces Pratiques sportives			

Toute personne ayant obtenu au minimum 300 points au global par trimestre pour l'ensemble de ces Pratiques sportives pourra bénéficier d'un remboursement établi en application de la formule décrite à l'article 4.3 ci-dessous. En deçà de ce seuil de déclenchement, le Cashback ne prendra pas effet.

Seuil de déclenchement du Cashback			
MARCHE	COURSE A PIED	VELO	ACTIVITE SPORTIVE EXERCEE EN INTERIEUR OU EN EXTERIEUR AU SEIN D'UNE INSTALLATION SPORTIVE
300 points minimum			

### 3.4.1.2. EXEMPLES

Exemple 1	MARCHE		COURSE		VELO		ACTIVITE SPORTIVE EXERCEE EN INTERIEUR OU EN EXTERIEUR AU SEIN D'UNE INSTALLATION SPORTIVE		TOTAL	
									Points remontés dans l'application	Points comptabilisés
Jour	11 000 pas	10 points	N/A	0 point	1 h	20 points	45 min	20 points	50 points	50 points
Semaine	7 jours / 7	70 points	N/A	0 point	2 jours / 7	40 points	3 jours / 7	60 points	170 points	100 points
Trimestre	13 semaines	910 points	N/A	0 point	13 semaines	520 points	13 semaines	780 points	2210 points	1200 points

En exemple 1, vous bénéficiez de 20% de remise sur votre prochaine cotisation.

Exemple 2	MARCHE		COURSE		VELO		ACTIVITE SPORTIVE EXERCEE EN INTERIEUR OU EN EXTERIEUR AU SEIN D'UNE INSTALLATION SPORTIVE		TOTAL	
									Points remontés dans l'application	Points comptabilisés
Jour	7 500 pas	0 point	25 min	10 points	15 min	0 point	30 min	0 point	10 points	10 points
Semaine	7 jours / 7	0 point	1 jour / 7	10 points	2 jours / 7	0 point	7 jours / 7	0 point	10 points	110 points
Trimestre	13 semaines	0 point	13 semaines	130 points	13 semaines	0 point	13 semaines	0 point	130 points	130 points

L'exemple 2 ne permet pas de bénéficier d'un remboursement au titre du Cashback puisque le seuil minimum de déclenchement de 300 points n'a pas été atteint.

### 3.4.2. CONDITIONS REQUISES AU TITRE DES INFORMATIONS D'HYGIÈNE DE VIE

Sur la base des informations d'hygiène de vie renseignées dans l'Application Mutumutu, nous vous rembourserons une partie de votre cotisation TTC annuelle pouvant aller jusqu'à 10%, sur votre compte bancaire.

Pour ce faire, il vous suffit de respecter les conditions suivantes :

- Déclarer que vous êtes Non-fumeur,
- Attester que vous avez réalisé une Visite médicale de prévention.

### 3.4.3. MONTANT DU REMBOURSEMENT AU TITRE DU CASHBACK

Nous calculons le remboursement à partir de la cotisation TTC moyenne payée au cours d'un Trimestre ou d'une Année donnée, déduction faite de la cotisation APOGEE, la première année.

Par conséquent, en cas de modification du montant de la cotisation d'assurance, le Cashback sera calculé en fonction de la cotisation effectivement payée pendant la période concernée.

Si au cours de la période concernée une cotisation n'était pas réglée, le Cashback ne vous sera pas versé.

Dans le cas où vous êtes en retard dans le paiement de votre cotisation, le Cashback ne sera versé qu'à la suite de la régularisation de votre cotisation sur la période concernée.

#### REMBOURSEMENT TRIMESTRIEL

1. L'Application Mutumutu calcule votre nombre de points

Les points pour l'ensemble des Pratiques sportives journalières s'additionnent comme mentionné à l'article 3. 4.1 des présentes conditions générales.

2. Le nombre de points remonté journalièrement dans votre application Mutumutu est ensuite mis à jour et comptabilisé à chaque fin de semaine, puis à chaque fin de Trimestre.

Au terme du Trimestre, il sera alors vérifié que le nombre de points comptabilisé n'est pas inférieur au seuil de déclenchement de 300 points.

#### IMPORTANT :

- Toute donnée non synchronisée pourra être régularisée jusqu'à 14 jours après la fin du Trimestre.
- Toute donnée remontée ou modifiée manuellement ne pourra pas être comptabilisée. Toutefois, en cas d'oubli de synchronisation de votre part et sur demande expresse, nous pourrions autoriser l'ajout manuel de Données sportives dans la limite de 3 fois par Trimestre.
- S'il advenait qu'une divergence entre les Données sportives remontées dans l'Application Mutumutu et nos enregistrements persistait, seules les Données sportives de nos enregistrements seront prises en compte.

3. Au-delà du seuil de 300 points, le pourcentage correspondant au nombre de points comptabilisé au titre du Cashback sera calculé de la façon suivante :

Pourcentage appliqué au titre du Cashback = **Nombre de points totalisé pour un Trimestre x 0,0167%**

- le taux de 0,0167% correspondant à la valeur d'un point,
- le pourcentage appliqué au titre du Cashback est arrondi à la baisse à la deuxième décimale.

Exemples :

Nombre de points comptabilisé pour un Trimestre	Formule appliquée	Pourcentage appliqué au titre du Cashback - <i>Arrondi à la 2<sup>ème</sup> décimale</i>
245 points	Seuil de déclenchement non atteint	00,00 %

658 points	$658 \times 0,0167 \% = 10,9886 \%$	10,98 %
1 000 points	$1000 \times 0,0167 \% = 16,7 \%$	16,70 %
1 300 points	$1300 \times 0,0167 \% = 21,71 \%$	20,00 %

4. Il vous sera alors demandé de confirmer le pourcentage obtenu et le remboursement appliqué au titre du Cashback.

5. Une fois votre validation obtenue, ce pourcentage obtenu sera appliqué sur votre cotisation TTC du Trimestre précédent et vous sera directement remboursé sur votre compte bancaire.

### **REMBOURSEMENT ANNUEL**

En plus de cette remise trimestrielle, vous pouvez obtenir jusqu'à 10% supplémentaire une fois par an. Pour ce faire, vous devez, sur votre application Mutumutu :

1. Déclarer si vous êtes fumeur ou Non-fumeur,
2. Attester que vous avez réalisé une Visite médicale de prévention.
3. Dès lors que l'une et/ou l'autre de ces deux conditions auront été renseignées, vous pourrez bénéficier d'un remboursement supplémentaire pouvant aller jusqu'à 10%, appliqué sur votre cotisation TTC annuelle payée et directement versée sur votre compte bancaire.

#### **3.4.4. SUSPENSION DU REMBOURSEMENT AU TITRE DU CASHBACK**

Au cas où vous percevez une prestation au titre du Contrat d'assurance au cours d'un Trimestre, vous perdez le droit à un remboursement de votre cotisation TTC au titre du Cashback pour la partie du Trimestre pour laquelle nous vous versons une indemnité. Cela signifie que nous n'incluons pas dans le montant du remboursement au titre du Cashback, les Pratiques sportives qui ont été enregistrées pendant la période de versement des prestations.

Si toutefois, vous percevez une prestation au titre du Contrat d'assurance au cours d'un Trimestre pour lequel nous vous avons déjà accordé un remboursement au titre du Cashback, vous êtes dans l'obligation de nous restituer le montant correspondant à la remise effectuée.

En revanche, le versement d'une prestation au titre du Contrat d'assurance n'a aucun impact sur le paiement de la remise annuelle liée à la Visite médicale de prévention et la déclaration Non-fumeur.

### **3.5 – EXCLUSIONS**

Outre les exclusions référencées à l'article 7 de la Notice d'information, sont également exclus :

#### **3.5.1. Données sportives exclues**

- Les données renseignées manuellement, si aucune capture d'écran ne permet de le justifier.
- Les données modifiées manuellement,
- Les données synchronisées au-delà de 14 jours à compter de la fin d'un Trimestre donné,
- Les données synchronisées au cours d'un Trimestre pour lequel une prestation est versée au titre du Contrat d'assurance,
- Les données synchronisées au cours d'un Trimestre dès lors que vous êtes déclarée en grossesse à risque ou que vous avez atteint votre troisième trimestre de grossesse.

### 3.5.2. Sports exclus

- Toute pratique sportive non définie ou non listée à la présente Annexe,
- Les sports exercés à l'aide de véhicules motorisés tels que les véhicules terrestres à moteur, le solex, les mobylettes, les motos, les cyclomoteurs, les scooters, les nouveaux véhicules électriques individuels (NVEI),
- Le speed bike / speedelec,
- Le football américain, le football australien, le rugby,
- La plongée

## 3.6 – MODIFICATIONS DES RÈGLES APPLICABLES AU CASHBACK

En cas de modification des règles applicables au Cashback telles que définies par les présentes conditions générales, et conformément à l'article 13 de la notice d'information et à l'article L.141-4 du Code des assurances, vous serez informé par écrit desdites modifications apportées dans un délai de trois (3) mois avant leur entrée en vigueur.

Vous aurez la faculté de dénoncer votre adhésion en raison de ces modifications.

## 3.7 – INDISPONIBILITÉ DE L'APPLICATION MUTUMUTU

Mutumutu met en œuvre toutes les mesures propres pour vous assurer un accès à l'Application Mutumutu, dans des conditions optimales. Elle ne saurait cependant en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas d'indisponibilité de l'Application liée à une panne d'internet, de bugs ou d'erreurs de fonctionnement rendant d'impossible l'accès à l'Application. L'accès à l'Application pourra également être interrompue de manière temporaire en cas d'opérations de maintenance.

Le Cashback ne vous sera donc pas proposé dans les conditions susvisées sauf dispositions contraires.

## 3.8 – DURÉE DU CASHBACK

Le Cashback est calculé sur la durée de validité de votre Contrat d'assurance prévoyance Mutumutu. En cas de résiliation en cours de Trimestre, vous ne recevrez le Cashback qu'au prorata temporis des cotisations versées sur la période concernée.

Vous pouvez renoncer au Cashback sans nécessairement résilier le Contrat d'assurance.

Aucune donnée ne sera transmise à Mutumutu dès lors que vous ne vous connecterez plus à l'application.

## 3.9 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En complément de l'article 18 de la Notice d'Information, cet article décrit les conditions particulières de traitement de vos données lorsque vous activez le Cashback.

Pour bénéficier du Cashback, vous devrez transmettre à ORADEA VIE vos Données sportives, ainsi que vos Informations d'hygiène de vie par l'intermédiaire de l'Application Mutumutu.

Ces informations seront traitées par Mutumutu pour le compte d'ORADEA VIE, agissant en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

Avec votre consentement, recueilli lors de la création de votre compte sur l'Application Mutumutu, les Informations d'hygiène de vie et les Données sportives seront collectées de la manière suivante :

les informations Fumeur/Non-fumeur et de réalisation de la Visite médicale de prévention par déclaration de votre part,



par la synchronisation de votre Application Mutumutu avec votre application personnelle de suivi de votre activité physique et sportive, les données de course, de marche et de vélo (nombre de pas, distance parcourue, durée de la pratique sportive, appareil mobile utilisé, heures de début et de fin, entrée manuelle ou non, et métadonnées associées par votre application personnelle),

les données liées à la pratique de l'une des activités sportives en intérieur ou extérieur (telles que décrites à l'Article 3.4.1). La pratique de l'une de ces activités sera établie par votre déclaration de présence, depuis l'Application Mutumutu, dans une enceinte sportive dans laquelle est pratiquée une activité prise en compte pour le Programme de Récompense. Cette déclaration déclenchera la collecte d'informations de géolocalisation pour en attester. Votre présence dans cette enceinte (ou dans son périmètre de 100 mètres) pendant au moins 45 minutes consécutives, sera prise en compte pour le Programme de Récompense Mutumutu. L'Application Mutumutu ne conservera pas les informations liées à votre géolocalisation précise mais uniquement la durée pendant laquelle vous êtes resté à proximité du lieu de pratique sportive pris en compte.

Les Informations d'hygiène de vie et les Données sportives serviront au calcul du Cashback par Mutumutu, que vous pourrez contacter selon les modalités décrites précédemment en cas de réclamation sur le calcul et le montant du Cashback.

Dans l'intérêt légitime d'ORADEA VIE, une analyse de cohérence sera réalisée sur les Données sportives pour identifier les éventuelles anomalies survenues lors des synchronisations ou fraude dans l'utilisation de l'Application Mutumutu. Pour la même raison, le Cashback ayant un impact sur le montant total de la prime d'assurance, ORADEA VIE sera susceptible de mener des études statistiques et actuarielles à partir des Informations d'hygiène de vie et des Données sportives, ou de données générées à partir de celles-ci.

Les Informations d'hygiène de vie et les Données sportives ne seront pas traitées par ORADEA VIE pour une autre finalité que celles énoncées précédemment ; elles ne seront notamment pas rapprochées des données collectées lors de la sélection médicale ou à l'occasion d'un sinistre déclaré à l'Assureur.

Les Informations d'hygiène de vie et les Données sportives seront conservées pendant deux ans en base active, puis archivées pendant trois ans avant d'être supprimées.

ORADEA VIE transmettra les Données sportives collectées depuis l'Application à Mutumutu, en qualité de responsable de traitement, pour mise à disposition sur l'Application, pour le suivi de la pratique physique et sportive. Plus d'informations dans la [Politique de protection des Données de Mutumutu](#).

## **ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les marques, logos, signes ainsi que tous les contenus du site (textes, images, son...) font l'objet d'une protection par le Code de la propriété intellectuelle et plus particulièrement par le droit d'auteur.

Vous devez solliciter l'autorisation préalable du site pour toute reproduction, publication, copie des différents contenus. Vous vous engagez à une utilisation des contenus du site dans un cadre strictement privé, toute utilisation à des fins commerciales et publicitaires est strictement interdite.

Toute représentation totale ou partielle de ce site par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de l'exploitant du site Internet constituerait une contrefaçon sanctionnée par l'article L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Il est rappelé conformément à l'article L122-5 du Code de propriété intellectuelle que toute personne qui reproduit, copie ou publie le contenu protégé doit citer l'auteur et sa source.

## **ARTICLE 5 : DROITS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE L'UTILISATEUR**



Vous devez respecter les règles d'accès et de mise en place des fonctionnalités de l'application. Vous devez faire usage de l'application en dehors des fonctionnalités définies par les présentes conditions générales d'utilisation et de transférer ou de donner ses accès à une autre personne pour laquelle l'accès est valable.

Vous avez le droit de faire usage de l'application quand vous le souhaitez et pouvez également retirer votre consentement à la collecte de données ou restreindre les accès ou supprimer votre compte.

Tous dysfonctionnements, problèmes ou erreurs rencontrés dans l'application peuvent être remontés à Mutumutu.

## **ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS DE L'ÉDITEUR**

Les sources des informations diffusées sur l'application Mutumutu sont réputées fiables mais l'application ne garantit pas qu'il soit exempt de défauts, d'erreurs ou d'omissions.

Malgré des mises à jour régulières, l'application Mutumutu ne peut être tenue responsable de la modification des dispositions administratives et juridiques survenant après la publication. De même, l'application ne peut être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette application.

L'application Mutumutu ne peut être tenue pour responsable d'éventuels virus qui pourraient infecter tout matériel informatique de l'Internaute, suite à une utilisation, à l'accès, ou au téléchargement provenant de cette application.

La responsabilité de l'application ne peut être engagée en cas de force majeure ou du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

## **ARTICLE 7 : LIENS HYPERTEXTES**

Des liens hypertextes peuvent être présents sur le site. En cliquant sur ces liens, vous sortirez de l'application Mutumutu. Ce dernier n'a pas de contrôle sur les pages web sur lesquelles aboutissent ces liens et ne saurait, en aucun cas, être responsable de leur contenu.

## **ARTICLE 8 : CONDITIONS DE MISE À JOUR ET DE MODIFICATION DES CGU**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont mises à jour régulièrement et plus particulièrement lors des mises à jour de l'application, de la sortie de nouvelles fonctionnalités de l'application ou de changement dans l'utilisation.

Dans l'éventualité où les informations porteraient sur de nouvelles fonctionnalités ainsi que le traitement de vos données personnelles, vous serez informé dans un délai de 3 mois avant la mise en place des Conditions Générales d'Utilisation. Vous pourrez vous y opposer pendant ce délai ou dénoncer votre adhésion. L'opposition aux nouvelles Conditions Générales d'Utilisation ou la dénonciation de l'adhésion auront pour conséquence l'impossibilité d'utiliser l'application par la suite.

Lorsque les mises à jour ne portent pas sur des changements majeurs, l'utilisateur sera simplement informé des modifications, et les Conditions Générales d'Utilisation seront modifiées directement.



Les nouvelles fonctionnalités ainsi que les modifications de Conditions Générales d'Utilisation ou de Politique de Traitement des Données sont sujet à une mise à jour de l'application depuis l'Appstore (Apple) ou Google Play Store (Android). A défaut, l'Utilisateur ne pourra bénéficier des dernières mises à jour.

## **ARTICLE 9 : CONTACTER LE SERVICE CLIENT - AIDE À L'UTILISATION DU SERVICE - RÉCLAMATION**

Vous pouvez contacter Mutumutu, si vous avez des questions, besoin d'aide ou souhaitez faire une réclamation, à l'adresse e-mail [hello@mutumutu.fr](mailto:hello@mutumutu.fr) ou aux autres coordonnées présentes à l'article 1 des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Vous pouvez également retrouver les coordonnées du service client de Mutumutu directement dans l'application.

Retrouvez également la totalité du processus de Réclamation [ici](#).

## **ARTICLE 10 : RECOURS, JURIDICTION COMPÉTENTE ET DROIT APPLICABLE EN CAS DE LITIGE**

La législation française s'applique aux présentes CGU. En cas d'absence de résolution amiable d'un litige né entre les parties, les tribunaux français seront seuls compétents pour en connaître.